



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 15 juin 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président  
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Richard Côté	Guy Perrault
André Demers	François Picard
Raymond Dion	Ginette Picard-Lavoie
Michel Fecteau	Gérald Poirier
Anne Guérette	Paul Shoiry
Jacques Joli-Coeur	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau (partie de séance)	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Line Trudel, assistante-greffière

À 17 h 02, monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le président Yvon Bussièrès demande d'observer une minute de silence pour le soldat Alexandre Péloquin et le caporal Martin Dubé décédés récemment en Afghanistan.

Monsieur le président Yvon Bussières rappelle le déroulement de la dernière séance du conseil de la ville tenue le 1er juin 2009 et avise les membres du conseil qu'il entend faire appliquer le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2 et plus particulièrement, les règles qu'il entend suivre pour assurer le décorum des séances du conseil de la ville. À cet égard, il demande la collaboration des membres du conseil.

#### **CV-2009-0645 Adoption de l'ordre du jour**

---

À la demande du greffier, Me Sylvain Ouellet, il est proposé de retirer de l'ordre du jour, les sommaires décisionnels suivants :

- EN2009-051 intitulé : « *Abrogation de la résolution CV-2009-0337 relative à l'affectation d'un montant de 500 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de la Ville de Québec (ensemble de la ville) pour l'acquisition et l'obtention de servitudes requises, dans le cadre de l'aménagement du parc naturel du Mont-Bélair* ».
- EN2009-052 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de terrains et de servitudes de passage aux fins du parc naturel du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 484 - Renonciation au droit d'opposition* ».

À la demande de monsieur le conseiller Richard Côté, il est proposé de retirer de l'ordre du jour, le sommaire décisionnel FN2009-029 intitulé : « *Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique de gestion des réserves de fonds, l'adoption de la Politique d'investissements ainsi que l'adoption de la Politique de gestion de la dette* ».

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 15 juin 2009, tel que modifié.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Yvon Bussières quitte son siège à la présidence afin qu'il puisse exercer son droit de parole, conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2. Il est 17 h 38.

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté préside la séance.

Monsieur le président Yvon Bussières reprend son siège à la présidence. Il est 17 h 40.

**CV-2009-0646 Demande de reconsidération de monsieur le maire Régis Labeaume, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, du vote sur le sommaire AJ2009-034 amendé par le sommaire AJ2009-048 - Nouveaux mécanismes de traitement des plaintes, impliquant le travail du Service de police et de ses représentants**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume demande, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, de reconsidérer la décision prise par le conseil de la ville lors de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2009, par la résolution CV-2009-0615 et en conséquence, il redemande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Richard Côté, Raymond Dion, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, Gilles Marcotte, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Yvon Bussièrès, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Gérard Landry, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Paul Shoiry, Jacques Teasdale, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 17

Contre : 20

Rejetée à la majorité

En conséquence, la décision relative à la résolution CV-2009-0615 est maintenue.

**CV-2009-0647 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009 avec les modifications suivantes :

- 1° par le remplacement, au deuxième paragraphe de la résolution CV-2009-0569, à la page 308, du mot « église » par le mot « Église »;
- 2° par le remplacement, au premier paragraphe de la résolution CV-2009-0570, à la page 309, du mot « diocèse » par le mot « Diocèse »;
- 3° par l'ajout, à l'avant-dernier paragraphe de la résolution CV-2009-0615, à la page 335, entre les mots « vote » et « et », des mots et chiffres « en vertu de l'article 97 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2 »;

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

## **Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 juin 2009**

---

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 juin 2009.

### **Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 mai 2009.
- Dépôt de la résolution n° 09-65, adoptée lors de l'assemblée régulière du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale le 27 mai 2009, relative à l'amélioration du service pour l'automne 2009.
- Dépôt d'une pétition, présentée par le « Regroupement de citoyennes - Arrondissement Limoilou », contre le camionnage fait sur le boulevard Henri-Bourassa.

### **Première partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, du journal « L'Écho du Parloir », produit par l'Association des parents des élèves de l'école des Ursulines de Québec et les élèves du comité en juin 2008, soulignant les fêtes du 400<sup>e</sup> de la Ville de Québec.

Madame la conseillère Anne Létourneau quitte la séance.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

### **Prolongation de la période de questions des citoyens**

---

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par madame la conseillère Anne Guérette,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier, de prolonger la période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 20 h 12.

### **Avis de proposition**

---

- Monsieur le conseiller Jacques Teasdale dépose un avis de proposition relatif à l'ajout, sur le compte de taxes des résidents des rues privées, des frais de déneigement.
- Monsieur le conseiller Paul Shoiry dépose un avis de proposition relatif à l'adoption d'une politique d'intervention en matière de vitesse excessive des automobilistes, afin de rendre les quartiers résidentiels plus sécuritaires.

**CV-2009-0648 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, relatif à la politique d'harmonisation du partage des heures de glace sur l'ensemble du territoire de la ville - AJ2009-050**

---

Attendu que la volonté des membres du comité exécutif est d'harmoniser le partage des heures de glace sur l'ensemble du territoire de la ville;

Attendu qu'en vertu des articles de la *Charte de la Ville de Québec*, c'est le conseil d'arrondissement qui exerce les compétences, les pouvoirs et les obligations, entre autres en matière de culture, de loisirs et de parcs d'arrondissement;

Attendu qu'en vertu des articles de la *Charte de la Ville de Québec*, le conseil d'arrondissement est également responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels sur son territoire;

Attendu qu'une politique d'harmonisation du partage des heures de glace aura nécessairement des impacts sur la gestion des équipements sportifs et sur l'organisation des loisirs dans les arrondissements;

Attendu que le comité exécutif exerce les fonctions exécutives de la Ville de Québec, sous réserve de la compétence d'un conseil d'arrondissement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Francine Bouchard, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, relatif à l'adoption d'une politique d'harmonisation du partage des heures de glace, ainsi que les impacts sur l'organisation des sports de glace dans l'ensemble des arrondissements.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0649 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009 - Réouverture du point de service de Lac-Saint-Charles - DG2009-053**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 20 avril 2009, relativement à la réouverture du point de service de Lac-Saint-Charles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0650 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 16 février 2009 - Analyse sur la possibilité de donner au bâtiment situé au 4473, rue Saint-Félix, la mission de « centre communautaire » - DG2009-061**

---

Attendu que le projet de loi 93, adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale de Québec en juin 2008 a modifié la *Charte de la Ville de Québec* afin de fixer à six (6), au lieu de huit (8), le nombre d'arrondissements et de réduire à vingt-sept (27), au lieu de trente-sept (37), le nombre de districts électoraux;

Attendu que le district de Cap-Rouge, faisant actuellement partie de l'arrondissement Laurentien, se verra intégré, en novembre 2009, à l'arrondissement numéro 3, tel que désigné par la loi 93;

Attendu que le district de Cap-Rouge, avec un taux résidentiel de quatre-vingt-quinze pour cent (95 %), compte plus de trente-et-un (31) organismes qui fournissent différents services et diverses activités à la population en matière de sport, de loisir et de vie communautaire;

Attendu que ces organismes ont, depuis la fusion, conservé un accès à des espaces situés à l'intérieur du bâtiment situé au 4473, rue Saint-Félix pour la pratique de certaines activités, la tenue d'assemblées ou encore pour l'organisation de rencontres administratives;

Attendu que le bâtiment situé au 4473, rue Saint-Félix accueille actuellement le point de service de l'arrondissement Laurentien et que dès novembre 2009, les employés seront déployés vers d'autres arrondissements;

Attendu qu'à compter de novembre 2009, le district de Cap-Rouge sera le plus peuplé de la ville et que les organismes locaux comptent sur ces espaces pour poursuivre leurs activités;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu de donner suite à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, lors de la séance du conseil de la

ville tenue le 16 février 2009, concernant la possibilité de donner au bâtiment situé au 4473, rue Saint-Félix, la mission de « centre communautaire » dès novembre 2009, et ce, afin de pouvoir continuer à supporter adéquatement les différents organismes locaux qui contribuent grandement au dynamisme de Cap-Rouge.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0651 Condoléances aux familles et aux proches du caporal Martin Dubé, membre du 5<sup>e</sup> Régiment, génie de combat de Valcartier et du soldat Alexandre Péloquin, membre du 3<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, décédés à Kandahar en Afghanistan**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'offrir nos plus sincères condoléances aux familles et aux proches du caporal Martin Dubé, membre du 5<sup>e</sup> Régiment, génie de combat de Valcartier et du soldat Alexandre Péloquin, membre du 3<sup>e</sup> Bataillon du Royal 22<sup>e</sup> Régiment, décédés à Kandahar en Afghanistan.

**CV-2009-0652 Félicitations aux principales organisations qui ont contribué à faire de la ville de Québec une destination d'affaires reconnue internationalement**

---

Attendu que l'« International Congress and Convention Association (ICCA) » a publié son rapport statistique annuel, établissant le classement des pays et des villes ayant accueilli le plus d'événements internationaux en 2008;

Attendu que la ville de Québec s'est classée au 44<sup>e</sup> rang à l'échelle mondiale, lui permettant ainsi de se hisser, pour la première fois, dans le peloton de tête des cinquante (50) villes ayant accueilli le plus de congrès internationaux;

Attendu que l'année 2008 a été des plus fructueuses pour la ville de Québec avec la tenue de trente-sept (37) événements internationaux, ce qui lui a permis de se classer au 3<sup>e</sup> rang des villes nord-américaines;

Attendu que le Centre des congrès de Québec a généré à lui seul cinquante-sept pour cent (57 %) de ces événements avec la tenue de vingt-et-un (21) congrès;

Attendu que le Centre des congrès de Québec a reçu, en 2006, le prix du meilleur palais des congrès au monde de l'Association internationale des palais des congrès;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le maire Régis Labeaume,

il est résolu de féliciter et de remercier :

- les principales organisations qui ont contribué à faire de la ville de Québec une destination d'affaires reconnue internationalement et de souligner leur détermination à accélérer et à parfaire constamment le développement du tourisme d'affaires de la ville de Québec;

- monsieur Pierre-Michel Bouchard, président-directeur-général du Centre des congrès de Québec ainsi que toute son équipe;
- monsieur Gabriel Savard, directeur de l'Office du tourisme de Québec, de même que son prédécesseur, monsieur Pierre Labrie, ainsi que toute l'équipe de l'Office du tourisme de Québec;
- les membres et partenaires du Cercle des ambassadeurs de la région de Québec qui contribuent au dynamisme et au rayonnement international de la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0653 Félicitations à madame Christiane Bélanger, fondatrice et directrice du Ballet de Québec**

---

Attendu que le 20 février 2009, des emblèmes héraldiques ont été concédées au Ballet de Québec par madame Claire Boudreau, Héraut d'armes du Canada;

Attendu que le 11 juin 2009, étaient dévoilées les armoiries du Ballet de Québec;

Attendu qu'à l'instar des plus grandes capitales mondiales, la ville de Québec peut elle aussi s'enorgueillir de son Ballet de Québec;

Attendu que la ville de Québec est fière de compter le Ballet de Québec parmi ses organismes reconnus;

Attendu que le Ballet de Québec est le premier ballet du Canada à se voir concéder des emblèmes héraldiques;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'offrir nos plus sincères félicitations à madame Christiane Bélanger, fondatrice et directrice du Ballet de Québec, pour son initiative à doter le Ballet de Québec de ses armoiries, ainsi que pour son professionnalisme et son leadership afin de promouvoir et d'enseigner la danse depuis plus de vingt (20) ans.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0654 Félicitations à madame Andréanne Blouin, qui a remporté le titre de championne canadienne de sa catégorie au championnat canadien junior de grosses quilles qui a eu lieu du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2009 à Winnipeg**

---

Attendu que madame Andréanne Blouin, citoyenne de la ville de Québec, a remporté les titres de championne régionale et provinciale au cours de l'hiver 2009;

Attendu que madame Blouin a participé au Championnat canadien junior de grosses quilles qui a eu lieu du 28 mai au 1<sup>er</sup> juin 2009 à Winnipeg;

Attendu que madame Blouin, âgée de 15 ans, y a remporté le titre de Championne canadienne de sa catégorie;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de féliciter madame Andréanne Blouin pour ce titre national et de lui souhaiter beaucoup de succès lors de ses futures compétitions.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0655 Félicitations à madame Marie Gignac, directrice artistique et à madame Dominique Violette, directrice générale du Carrefour international de théâtre pour la programmation et la performance de la 10<sup>e</sup> édition du festival**

---

Attendu que du 26 mai au 13 juin 2009 se tenait la 10<sup>e</sup> édition du festival du Carrefour international de théâtre;

Attendu que le Carrefour international de théâtre est un des événements culturels les plus importants de Québec;

Attendu que ce festival offre au public de Québec une sélection d'oeuvres théâtrales de calibre international;

Attendu que la programmation proposée s'adresse tant aux amateurs, aux néophytes qu'aux professionnels;

Attendu que le festival a proposé une programmation en salle d'une grande qualité ainsi qu'un événement extérieur gratuit, au coeur de la ville, qui a connu un succès de foule sans précédent;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de féliciter madame Marie Gignac, directrice artistique et madame Dominique Violette, directrice générale du Carrefour international de théâtre pour la programmation et la performance de la 10<sup>e</sup> édition du festival.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0656 Trophée Phénix de l'Environnement et prix du Sentiers-Québec 2008**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de féliciter messieurs Jacques Grantham, Michel Lagacé et René Pronovost du Service de l'environnement ainsi que le personnel des Services de l'ingénierie et des travaux publics pour le magnifique projet de renaturalisation de la rivière Saint-Charles, pour lequel la Ville de Québec a reçu, de l'Assemblée nationale, le trophée Phénix de l'Environnement et de la Fédération québécoise de la marche, le prix Sentiers-Québec 2008, pour le sentier linéaire de la rivière Saint-Charles.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0657 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 juillet 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Lapointe, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009 - Étude sur la circulation, la signalisation et le stationnement dans les rues de Saint-Sauveur - DG2009-055**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 juillet 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Louise Lapointe, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, en vue de l'élaboration d'une étude sur la circulation, la signalisation et le stationnement dans les rues de Saint-Sauveur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0658 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 juillet 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009 - Demande relative à certains correctifs pour la rue Saint-Vincent, afin de contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi d'assurer la sécurité des résidents - DG2009-056**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 juillet 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Conrad Verret, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, concernant la demande d'apporter les correctifs nécessaires pour la rue Saint-Vincent, afin de contraindre les automobilistes à ralentir et ainsi d'assurer la sécurité des citoyens et des citoyennes qui y résident.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0659 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 juillet 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009 - Augmentation de la phase piétonne sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau, pour se rendre au centre commercial de quartier - DG2009-057**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 juillet 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 4 mai 2009, concernant l'augmentation de la phase piétonne de vingt (20) à vingt-cinq (25) secondes sur le chemin Sainte-Foy, à l'intersection de la rue Arthur-Rousseau, pour se rendre au centre commercial de quartier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0660 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 juillet 2009 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009 - Réparation du barrage du lac Manick - DG2009-060**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 juillet 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 19 janvier 2009, à l'effet de demander au Service de la gestion des immeubles de procéder à la réparation du barrage du lac Manick dès la fin du printemps au début de l'été 2009, compte tenu que les budgets du programme triennal d'immobilisations 2008 prévoyaient une somme de 12 000 \$ pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0661 Demande de délai additionnel jusqu'au 6 juillet 2009 - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009 - Choix d'un nom pour le nouveau district Montcalm, qui inclut « Montcalm » - DG2009-062**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 6 juillet 2009, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé

par madame la conseillère Anne Guérette, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1<sup>er</sup> juin 2009, concernant le choix d'un nom pour le nouveau district Montcalm, qui inclut « Montcalm », qu'il s'agisse par exemple de « Montcalm/Samuel-de-Champlain », « Vieux-Québec/Montcalm », « de-Champlain/Montcalm » ou « Champlain/Montcalm ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0662 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dossier relatif au traitement des plaintes du public concernant la police - AJ2009-049**

---

Considérant que la Ville de Québec n'est pas d'accord pour qu'un service de police enquête sur un autre corps policier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de demander au gouvernement du Québec de réformer le système actuellement en vigueur pour le traitement des enquêtes et des plaintes impliquant la police, en s'inspirant de la démarche adoptée par l'Ontario pour renforcer la confiance et le respect de la population à l'égard des services de police.

Cette réforme est celle recommandée par M<sup>e</sup> Julius Grey à la Ville de Québec, dans son avis du 4 mars 2009.

Après discussion, monsieur le maire Régis Labeaume, appuyé par monsieur le conseiller Alain Loubier, demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

En faveur : 34

Contre : 0

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0663 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels à la « SNCF International », en vue de la réalisation d'une étude sur les retombées associées à l'implantation du train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor et un virement de fonds - AT2009-030 (CT-AT2009-030)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un contrat à intervenir entre la « SNCF International », la Ville de Québec, la Communauté métropolitaine de Montréal, « The Corporation of the City of London », la Ville de Montréal et la Ville de Windsor, relativement à la réalisation d'une étude socio-économique sur l'implantation du train à grande vitesse dans le corridor Québec - Montréal - Ottawa - Toronto (Chicago) pour les villes de Québec, de Montréal, de London, de Laval, de Windsor et de Toronto, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° le virement d'une somme de 138 905 \$ excluant les taxes, du poste « contingent d'agglomération » vers le projet à être créé au Service de l'aménagement du territoire, en vue de la réalisation d'une étude sur les retombées associées à l'implantation du train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor;
- 3° l'autorisation pour l'affectation des sommes, qui seront remboursées par les organisations municipales impliquées, au financement du projet;
- 4° l'autorisation pour les paiements, à « SNCF International », selon les échéances décrites audit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0664 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions*, R.V.Q. 1314 - DG2009-050**

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur les véhicules hippomobiles afin d'ajouter une vignette à installer au dos de la banquette du cocher*.

Le règlement est modifié afin d'interdire la publicité sur un véhicule hippomobile de même que sur les accessoires obligatoires.

La police d'assurance-responsabilité exigée de l'exploitant est revue afin qu'elle soit de 2 000 000 \$ par événement si l'exploitant ne possède qu'un véhicule hippomobile et de 4 000 000 \$ par événement s'il en possède plus d'un.

Le règlement est modifié afin qu'un cocher ne puisse reprendre plus d'une fois, dans la même année, l'examen mesurant son aptitude à fournir les renseignements adéquats concernant les immeubles et les bâtiments qui se trouvent le long du circuit.

Le règlement est modifié par la création d'un permis restreint de cocher qui permet à une personne de conduire uniquement une diligence si elle est accompagnée d'une personne détentrice d'un permis de cocher ou d'un permis de guide touristique local.

Le règlement est aussi modifié afin d'interdire, à un cocher, la conduite d'un véhicule hippomobile s'il y a quelque présence d'alcool ou de drogue dans son organisme.

Finalement, le règlement est modifié afin d'interdire le transport de passagers autrement que lors d'un transport touristique ou réservé.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2009-0665 Convention entre la Ville de Québec et « Inter-Nation-Art », pour le versement d'une subvention de 1 116 963 \$ relativement à la gestion et à l'animation de l'Espace 400<sup>e</sup> - Période du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2009 - DT2009-021 (CT-DT2009-021)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Inter-Nation-Art » relativement à la gestion et à l'animation de l'Espace 400<sup>e</sup>, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2009, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le versement d'une subvention de 1 116 963 \$ incluant les taxes, à « Inter-Nation-Art », pour la gestion et l'animation de l'Espace 400<sup>e</sup>, au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte temporairement la séance.

**CV-2009-0666 Approbation du renouvellement de la convention collective du personnel aquatique 2007–2010 - RH2009-495 (CT-RH2009-495)**

---

Monsieur le conseiller François Picard déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'approuver le renouvellement de la convention collective du personnel aquatique, selon les conditions mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° de mandater le Service des ressources humaines pour modifier la convention collective du personnel aquatique, conformément aux conditions mentionnées audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, monsieur le conseiller Richard Côté, vice-président du comité exécutif, proposera, au nom de monsieur le maire, le sommaire DG2009-049 devant être présenté à la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec du 16 juin 2009.

**CV-2009-0667 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 451 - Renonciation au droit d'opposition - DG2009-049**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions*, R.A.V.Q. 451.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur les véhicules hippomobiles relativement à diverses dispositions*, R.A.V.Q. 451.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume reprend son siège.

**CV-2009-0668 Adoption de la « Politique d'attribution et de tarification des heures de glace » - LS2009-037**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu :

- 1° d'adopter la « Politique d'attribution et de tarification des heures de glace », jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de mettre en application la « Politique d'attribution et de tarification des

heures de glace », dès la saison 2009-2010.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et madame la conseillère Francine Bouchard, André Demers, Paul Shoiry, Jérôme Vaillancourt et Conrad Verret.

En faveur : 29

Contre : 5

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2009-0669 Versement de complément de subvention dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2009-030 (CT-CU2009-030)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion des conventions d'objectifs et de résultats attendus et des avenants à de telles conventions dont l'objet est d'accorder ou de bonifier l'aide accordée à des organismes subventionnés, parties à ces conventions et avenants, pour les saisons 2008-2009 et 2009-2010, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles contenues dans les projets de convention et d'avenants joints en annexe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante :

- Ville de Québec et Le groupe danse partout inc./La Rotonde, Centre chorégraphique contemporain de Québec;
- Ville de Québec et Productions les Gros becs;
- Ville de Québec et Théâtre de la Bordée;
- Ville de Québec et Théâtre Périscope inc.;
- Ville de Québec et Théâtre des Fonds de tiroirs;
- Théâtre des Fonds de tiroirs: 3 032 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0670 Demande du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement pour la fourniture des services relatifs à la gestion et à l'application des règlements R.A.V.Q. 122 et R.V.Q. 1006 - DG2009-022**

---

Considérant que le conseil d'agglomération a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et que le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006;

Considérant que ces règlements prévoient la désignation de fonctionnaires pour leur application;

Considérant que ces règlements doivent être appliqués sur l'ensemble du territoire de la ville et que les conseils d'arrondissement sont disposés à assumer la gestion et l'application des règlements sur leur territoire respectif;

Considérant qu'en vertu de sa résolution CA-2009-0232, le conseil d'agglomération a délégué au conseil de la ville, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, sa compétence relativement à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122, sur le territoire de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'accepter, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014, d'exercer la compétence du conseil d'agglomération relativement à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements, sur le territoire de la ville de Québec;
- 2° de demander aux huit (8) conseils d'arrondissement de fournir au conseil de la ville, jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et pour leur territoire respectif, les services de la Division de la gestion du territoire pour assurer la gestion du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements et du *Règlement sur les nuisances*, R.V.Q. 1006 et ses amendements et les services des fonctionnaires suivants désignés aux règlements pour l'application de ceux-ci, soit :
  - les inspecteurs à l'enlèvement des ordures;
  - les techniciens en environnement et salubrité;
  - les techniciens en bâtiment;
  - les premiers techniciens aux bâtiments;
  - les techniciens en génie civil;
  - les coordonnateurs des équipements;
  - les contremaîtres à la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire;

- les techniciens en circulation et transport;
- les contremaîtres à la Division des travaux publics;
- les agents de stationnement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0671 Ouverture des rues de Mercure, de Triton, de Vénus, du Zénith et de la Grande-Ourse - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - AJ2009-040 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'ordonner l'ouverture de la rue de Mercure, située sur les lots 4 107 279 et 4 107 280, de la rue de Triton, située sur le lot 3 724 505, de la rue de Vénus, située sur le lot 3 739 229, de la rue du Zénith, située sur le lot 3 739 230 et de la rue de la Grande-Ourse, située sur le lot 3 891 475, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0672 Demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise pour les lots 1 426 902 et 1 426 904 (lots projetés 4 203 312 et 4 203 314) du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AT2009-047 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2009-047, d'appuyer la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de procéder à un remplacement cadastral des lots 1 426 902 et 1 426 904 par les lots 4 203 312 et 4 203 314 (projetés) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0673 Conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Foy », relativement au versement d'une subvention pour la réalisation de travaux de réaménagement du cimetière Notre-Dame-de-Foy - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - AT2009-084 (CT-AT2009-084) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et la « Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Foy » relativement au versement d'une subvention, au montant de 150 000 \$, en vue de la réalisation de travaux de réaménagement du cimetière Notre-Dame-de-Foy, dans le cadre du volet « Restaurer des immeubles patrimoniaux et réaliser des aménagements urbains », de l'entente sur le développement culturel 2005-2009, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0674 Adjudication d'un contrat en vue de la fourniture annuelle et de la livraison de chlore gazeux en contenants de 907,2 kilogrammes - Période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2011 (VQ-41484) - AP2009-246 (CT-2178924) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Brenntag Canada inc. », le contrat en vue de la fourniture annuelle de chlore gazeux en contenants de 907,2 kilogrammes, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2011, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41484 et au prix unitaire de sa soumission en date du 23 avril 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0675 Attribution d'un odonyme - District électoral des Laurentides - Arrondissement Beauport - CU2009-063 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'attribuer, à la rue identifiée par la lettre A sur le plan-repère

joint en annexe au sommaire décisionnel, l'odonyme suivant :

- Rue A : « Nicolas-Rotureau, rue ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0676 Dénomination d'un monument commémoratif - Arrondissement Beauport - CU2009-064 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu de dénommer le monument commémoratif situé près de l'église La Nativité-de-Notre-Dame, avenue du Couvent : « mémorial des Bâisseurs-de-Beauport ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0677 Prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet - District électoral des Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2009-036 (CT-DE2009-036) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Placements PM inc. », qui implique le prolongement des rues Françoise-Encelin et Isabelle-Doucinet, sur une longueur approximative de trois-cent-cinquante mètres linéaires (350 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Placements PM inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Placements PM inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Placements PM inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou

complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;

- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 15 970 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0678 Politique d'aliénation des immeubles industriels municipaux - DE2009-038 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver la « Politique d'aliénation des immeubles industriels municipaux », telle que proposée et dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, en remplacement de la « Politique de gestion des espaces industriels municipaux » (CV-2003-1126).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0679 Abrogation de la résolution CV-2008-0711 approuvant l'accord de principe à l'octroi, à l'Université Laval, d'options d'achat sur des parcelles à extraire du lot 1 218 481 du cadastre du Québec, propriété de la Ville de Québec, dans le Centre majeur d'activités d'Estimauville - DE2008-092 - DE2009-064 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2008-0711, adoptée par le conseil de la ville le 7 juillet 2008, relativement à un accord de principe concernant sept (7) options pour des terrains situés à d'Estimauville, qui devaient être octroyés à l'Université Laval.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0680 Prolongement des rues de l'Avrillet, des Cassailles, de la Fenaison, de la Girouille et des Maraîchers ainsi que construction d'une nouvelle rue Domaine du Mousseigne phase XVI - District électoral de Saint-Michel (22) - Arrondissement Beauport - DE2009-065 (CT-DE2009-065) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel « Domaine du Mousseigne, phase XVI » à être réalisé par « Les Domaines de la Rive-Sud inc. », qui implique le prolongement des rues de l'Avrillet, des Cassailles, de la Fenaison, de la Girouille et des Maraîchers ainsi que la construction d'une nouvelle rue à être nommée plus tard, sur une longueur approximative de mille-trois-cent-trente-six mètres linéaires (1336 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Domaines de la Rive-Sud inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Domaines de la Rive-Sud inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Domaines de la Rive-Sud inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi qu'une servitude permanente d'égout pluvial réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 127 600 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour la nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0681 Désistement d'un droit de préemption en faveur de la revente d'un terrain vacant, lot 3 914 151 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Lebourgneuf, propriété de « Les immeubles Maricat S.E.C. » (CV-2005-0652) - DE2009-066 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de se désister du droit de préemption prévu au contrat intervenu entre la Ville et « Les Immeubles Maricat, S.E.C. », en date du 2 septembre 2005 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec sous le numéro 12 653 409, et ce, conditionnellement au respect, par « Clinique Tonus Santé inc. », des conditions imposées par la Ville et aux conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la lettre du Service du développement économique en date du 25 mai 2009, acceptées par « Clinique Tonus Santé inc. » le 26 mai 2009 et à l'intervention de la Ville à l'acte de vente, par « Les immeubles Maricat S.E.C. » à « Clinique Tonus Santé inc. », à cet effet.

Monsieur le conseiller Gilles Marcotte, appuyé par monsieur le conseiller André Demers, demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Francine Bouchard, Raymond Dion, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Gérard Landry, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, André Demers, Michel Fecteau, Anne Guérette et Gilles Marcotte.

En faveur : 28

Contre : 6

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2009-0682 Prolongement des rues de la Crémaillère et de Cap-Chat - District électoral de Chauveau (35) - Arrondissement Laurentien - DE2009-072 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu :

1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « 9157-5647 Québec inc. », qui implique le prolongement des rues de la Crémaillère et de Cap-Chat, sur une longueur approximative de deux-cent-quinze mètres linéaires (215 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de

l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser « 9157-5647 Québec inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « 9157-5647 Québec inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « 9157-5647 Québec inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0683 Prolongement de la rue du Villonet ainsi que la construction de trois (3) nouvelles rues - District électoral des Laurentides (21) - Arrondissement Beauport - DE2009-073 (CT-DE2009-073) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Aménagements René Drouin inc. », « 9012-6749 Québec inc. » et « Les Développements J.B.J. inc. », qui implique le prolongement de la rue du Villonet ainsi que la construction de trois (3) nouvelles rues à être nommées plus tard, sur une longueur approximative de mille-deux-cent-soixante-quinze mètres linéaires (1275 m.l.), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Les Aménagements René Drouin inc. », « 9012-6749 Québec inc. » et « Les Développements J.B.J. inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Aménagements René Drouin inc. », « 9012-6749 Québec inc. » et « Les Développements J.B.J. inc. » à transmettre à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Aménagements René Drouin inc. », « 9012-6749 Québec inc. » et « Les Développements J.B.J. inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi que les servitudes d'égout pluvial et sanitaire réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° d'autoriser un investissement de 250 905 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 1445);
- 8° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente.

Après discussion, monsieur le conseiller André Demers demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Richard Côté, Raymond Dion, Michel Fecteau, Anne Guérette, Jacques Joli-Coeur, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Ont voté contre : messieurs les conseillers André Demers et Ralph Mercier.

En faveur : 33

Contre : 2

Adoptée à la majorité

**CV-2009-0684** **Participation de monsieur Raymond Dion, conseiller municipal de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, membre du comité exécutif et responsable des dossiers environnementaux, à une mission technique dans le cadre d'un choix de technologie de traitement des matières organiques, dans des villes d'Allemagne, de Belgique et d'Autriche - Période du 4 au 10 juillet 2009 - RI2009-031 (CT-RI2009-031) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° le déplacement de monsieur Raymond Dion, conseiller municipal de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, membre du comité exécutif et responsable des dossiers environnementaux, à la mission technique dans

des villes d'Allemagne, de Belgique et d'Autriche, au cours de la période du 4 au 10 juillet 2009;

- 2° le remboursement des dépenses engagées par monsieur Raymond Dion pour les frais de mission, d'un montant maximal de 7 500 \$, comprenant les frais de transport terrestre et aérien, de séjour, d'hébergement et de repas, sur présentation des pièces justificatives.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0685 Adjudication d'un contrat pour l'ingénierie détaillée d'instrumentation, de contrôles et de coordination technique, de travaux de programmation, de configuration et de mise en route et mise en service au réservoir Maizerets (dossier 41646) - AP2009-295 (CT-2180713, CT-2180715) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'adjuger, à « BPR-Infrastructure inc. », le contrat pour l'ingénierie détaillée d'instrumentation, de contrôles et de coordination technique, de travaux de programmation, de configuration et de mise en route et de mise en service au réservoir Maizerets, pour un montant de 801 412,50 \$ incluant les taxes, conformément à son offre de services en date du 21 avril 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0686 Autorisation à l'arrondissement Saint-Foy - Sillery - Engagement de crédit relatif à l'adjudication d'un contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Période du 22 juin 2009 au 31 mai 2012, avec une option de prolongation jusqu'au 31 mai 2013 (VQ-41218) - AP2009-319 (CT-2180929, CT-2180930) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery à engager le crédit de la ville relativement à l'adjudication, à « Gaudreau Environnement inc. », du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, au cours de la période du 22 juin 2009 au 31 mai 2012, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41218 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 7 mai 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0687** **Modification par résolution du Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1459 - DE2009-076 (Ra-1479)**

---

Attendu que le 2 mars 2009, le conseil de la ville a adopté le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1459;

Considérant que dans l'article 2 de l'annexe I de ce règlement, on réfère à une possibilité de mettre en place des mesures de correction ou de renaturalisation de la rive d'un cours d'eau et qu'il n'y a pas, en réalité, de tel cours d'eau;

Considérant que la référence à des travaux touchant la rive d'un cours d'eau est de compétence d'agglomération;

Considérant qu'il s'avère opportun de biffer la référence à de tels travaux de renaturalisation dans ladite annexe pour que les travaux ordonnés reflètent davantage la réalité et respectent les compétences dévolues par la loi au conseil de la ville;

Considérant que la *Loi sur les cités et les villes* permet d'amender un règlement d'emprunt par résolution, lorsque la modification à effectuer ne change pas l'objet de l'emprunt et n'a pas d'effet sur la charge des contribuables;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,  
appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de modifier le *Règlement sur les travaux requis pour la construction d'infrastructures de rue dans le Parc technologique du Québec métropolitain ainsi que sur l'octroi des contrats de services professionnels y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1459, comme suit :

L'article 2 de l'annexe I de ce règlement est modifié par la suppression, au premier alinéa, des mots « à mettre en place des mesures de correction ou de renaturalisation de la rive d'un cours d'eau ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0688 Nouveaux régimes de retraite - Paiement des droits annuels dus par les nouveaux régime de retraite à la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier 2008 - FN2009-032 (CT-FN2009-032) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser le remboursement du paiement des droits annuels dus par les nouveaux régimes de retraite à la Régie des rentes du Québec, pour l'exercice financier 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0689 Affectation, au poste « contingent », d'une somme supplémentaire - FN2009-038**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'affecter une somme de 2 000 000 \$ provenant de revenus supplémentaires du poste « cession d'actifs » de compétence de proximité au poste « contingent de proximité » de la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur, appuyé par monsieur le conseiller Conrad Verret, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

**CV-2009-0690 Réfection du boulevard Pierre-Bertrand Nord - Autorisation de droit de passage consentie à la Ville de Québec - Arrondissement Les Rivières - GI2009-085 (CT-GI2009-085) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 155 000 \$ excluant les taxes, à « Béton Provincial ltée », « Béton Alliance inc » et « Pavage U.C.P. inc. », en contrepartie de l'autorisation d'un droit de passage sur les

lots 1 937 018, 1 937 019 et 1 937 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et à la réalisation de travaux convenus, le tout selon des conditions substantiellement conformes au document d'autorisation joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'adjudication, par la Ville, du contrat pour le réaménagement du boulevard Pierre-Bertrand Nord.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0691** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un addenda au contrat entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale, relativement aux travaux à être réalisés pour l'implantation de la ligne Métrobus 802, entre le terminus Beauport et la station Belvédère, ainsi qu'aux responsabilités financières de chacune des parties - AT2009-100 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications au contrat intervenu entre la Ville de Québec et le Réseau de transport de la Capitale, relativement aux travaux à être réalisés pour l'implantation de la ligne Métrobus 802, entre le terminus Beauport et la station Belvédère, ainsi qu'aux responsabilités financières de chacune des parties, selon les termes définis dans l'addenda joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0692** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 104-2009 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 en ajoutant l'article 5.7 au chapitre 5 - habitations unifamiliales détenues en copropriété de la Ville de L'Ancienne-Lorette, aux fins de la délivrance du certificat de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - AT2009-101 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 104-2009 modifiant le Règlement de zonage n° V-965-89 en ajoutant l'article 5.7 au chapitre 5 - habitations unifamiliales détenues en copropriété de la Ville de L'Ancienne-Lorette, comme étant conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire (Règlement 207 et ses amendements).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0693** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la demande relative à un acte pour lequel une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise sur les lots 3055800-P, 3055801-P, 3055811-P, 3055970-P, 3055971-P, 3055972-P, 3055973-P, 3055974-P, 3055975-P, 3055994-P, 3055998-P, 3056750-P, 3059044-P et 3055812-P du cadastre du Québec - Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - AT2009-102 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q., chapitre P-41.1) et sur la base de l'analyse contenue au sommaire décisionnel AT2009-102, la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vue de l'aménagement d'une piste cyclable à même une partie du tracé pour une ligne de transport d'électricité de 315 kV projetée sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0694** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'affectation des fonds disponibles à la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe « ACCORD Capitale-Nationale » (R.A.V.Q. 171) - DE2009-068 (CT-DE2009-068) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'un montant de 2 508 134,40 \$ au volet 1 de la Politique d'investissement et d'un montant de 627 033,60 \$ au volet 2 pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe « ACCORD Capitale-Nationale », à même les fonds disponibles à la Réserve financière au 30 avril 2009, soit 3 135 168 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0695** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - OT2009-005 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination, à titre de membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec

pour un mandat d'un an, des personnes suivantes :

1° représentant les territoires des associations touristiques (offices de zone) avec lesquelles l'Office a signé une entente :

- madame Karine Germain, du Centre local de développement de Portneuf inc.;
- madame Nancy Bolduc, du Centre local de développement de La Jacques-Cartier;
- monsieur Alain Winter, du Centre local de développement de l'Île d'Orléans;
- monsieur Bernard Paré, du Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré;

2° représentant la Ville de Québec :

- monsieur Richard Côté, vice-président du comité exécutif;
- madame Louise Lapointe, présidente de l'arrondissement La Cité;
- monsieur Robert Mercure, Fairmont Le Château Frontenac;
- madame Marie-Louise Pineault, Quartier Petit Champlain;

3° représentant l'Association hôtelière de la région de Québec :

- monsieur Dany Thibault, Courtyard Marriot Québec;
- madame Claire Verreault, Hôtel Manoir Victoria;

4° représentant la Chambre de commerce de Québec :

- madame Lise Turcotte, CAA-Québec;

5° représentant la Société du centre des congrès de Québec :

- monsieur P. Michel Bouchard;

6° représentant différents secteurs de l'industrie touristique :

- monsieur Marcel Dallaire, Les Grands Feux Loto-Québec;
- monsieur Pierre Tremblay, Global Tourisme International;
- madame Caroline Lepage, Agora Communications;
- madame Julie Gagnon, Musée de la civilisation;
- monsieur Gilles Lépine, PEPS de l'Université Laval;
- monsieur Guy Desrosiers, Resort of the Canadian Rockies Stoneham et Mont-Sainte-Anne;
- madame Martine Bélanger, Port de Québec;
- monsieur Alain April, restaurant Monte Cristo du Château Bonne Entente;

7° à titre d'administrateur désigné par et parmi les membres de l'Office du tourisme de Québec :

- monsieur Alain Girard, Château Laurier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0696 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 350 000 \$ pour le Cercle de l'industrie optique-photonique - DE2009-081 (CT-DE2009-081) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 150 000 \$ pour l'an 1, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de protocole d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation pour le versement d'un montant de 100 000 \$ annuellement, au cours des années 2010 et 2011, le tout conditionnellement à l'acceptation, par la Ville, des rapports de projet produits pour les années fiscales pertinentes ainsi que du dépôt de la programmation de l'année suivante;
- 3° l'appropriation, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (Volet 2), d'un montant de 150 000 \$ pour l'an 1, de même que d'un montant de 100 000 \$ par année pour les années 2010 et 2011;
- 4° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 150 000 \$ pour l'an 1, à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », de même qu'un montant de 100 000 \$ par année pour les années 2010 et 2011, le tout selon les modalités de versement prévues au projet de protocole d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0697 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation, à ExpoCité, pour la conclusion d'une entente avec le « Centre d'entraînement et de développement de la relève de Québec (CEDRQ) », en vue de la location des pavillons D et E et autres locaux pour une durée de sept (7) ans, avec possibilité de renouvellement pour la même durée - EX2009-012 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, à ExpoCité, pour la conclusion d'une entente avec le « Centre d'entraînement et de développement de la relève de Québec (CEDRQ) », en vue de la location des pavillons D et E pour une durée de sept (7) ans, soit de 2009 à 2016, au cours de la période du 1<sup>er</sup> octobre au 15 mai de chaque année, avec possibilité de renouvellement pour la même durée, conformément au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation, au directeur général d'ExpoCité monsieur Mark Sparrow, à signer ladite entente;
- 3° l'autorisation pour l'achat du tapis au coût de 306 963 \$, qui sera inclus au bail avec le « Centre d'entraînement et de développement de la relève de Québec (CEDRQ) ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0698 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le virement d'un montant de 800 000 \$ du poste « contingent de proximité » au poste « contingent d'agglomération » - FN2009-038 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le virement d'un montant de 800 000 \$ du poste « contingent de proximité » au poste « contingent d'agglomération ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0699 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « DLGL Itée », d'un contrat en vue de réaliser divers travaux relatifs à l'implantation du système de gestion des ressources humaines et de la paie (système VIP), dans le cadre de l'entente de fourniture de services avec la Ville de Sherbrooke - TI2009-033 (CT-TI2009-033) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « DLGL Itée », d'un contrat en vue de réaliser divers travaux visant l'adaptation et l'implantation du progiciel VIP à la Ville de Sherbrooke, dans le cadre de l'entente intermunicipale conclue en juillet 2008 avec cette ville. Ces travaux seront réalisés sur une base de temps fait, temps payé, selon les taux horaires prévus à l'entente de soutien annuel avec la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0700 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice financier terminé au 31 décembre 2008 - OM2009-002 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte et l'approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec (OMHQ), pour l'exercice terminé au 31 décembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0701 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 375 - AT2009-081 (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone agricole permanente, R.A.V.Q. 375*;
- 2° l'adoption, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des documents indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, advenant la modification au schéma d'aménagement;
- 3° la réduction à vingt (20) jours du délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0702** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire relativement à diverses dispositions, R.A.V.Q. 470 - DE2009-075 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire relativement à diverses dispositions*, R.A.V.Q. 470.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0703** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre, pour l'année 2009 et les suivantes, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 473 - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-050 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre, pour l'année 2009 et les suivantes, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 473.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur la mise en oeuvre, pour l'année 2009 et les suivantes, du Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 473.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0704** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une entente entre la ville et l'Université Laval concernant le versement d'une contribution financière ainsi que sur les services professionnels requis pour un projet-pilote de restauration du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 478, la conclusion d'un contrat entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parc, pour et au nom du gouvernement du Québec, en vue de la mise en place d'un projet d'expérimentation de diverses mesures de restauration du lac Saint-Augustin et la convention, entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », en vue de la mise en place d'un projet d'expérimentation de diverses mesures de restauration du lac Saint-Augustin - Renonciation au droit d'opposition - EN2009-046 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Conrad Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une entente entre la ville et l'Université Laval concernant le versement d'une contribution financière ainsi que sur les services professionnels requis pour un projet-pilote de restauration du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 478;*
- 2° la conclusion d'un contrat à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour et au nom du gouvernement du Québec, quant au versement, à la Ville de Québec, d'un montant de 100 000 \$ pour la mise en place d'un projet d'expérimentation de diverses mesures de restauration du lac Saint-Augustin situé sur le territoire de l'agglomération de Québec, selon des modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Université Laval » quant au versement, par la Ville de Québec, d'un montant de 104 000 \$ à l'« Université Laval » pour la réalisation du volet 1 d'un projet d'expérimentation de diverses mesures de restauration du lac Saint-Augustin, situé sur le territoire de l'agglomération de Québec, selon des modalités substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe audit sommaire.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001) au *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'une entente entre la ville et l'Université Laval concernant le versement d'une contribution financière ainsi que sur les services professionnels requis pour un projet-pilote de restauration du lac Saint-Augustin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 478.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0705** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 479 - AT2009-105 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 479;*
- 2° l'adoption d'une résolution réduisant à vingt (20) jours le délai pour qu'une municipalité, dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté, puisse donner son avis suite à la transmission des documents visés à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0706** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 480 - AT2009-104 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables relativement à la zone inondable de grand courant dans les arrondissements Charlesbourg et La Haute-Saint-Charles, R.A.V.Q. 480.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0707 Virement de fonds du contingent de la Ville à l'arrondissement Charlesbourg pour la surveillance des parcs - A4LS2009-028 (CT-A4LS2009-028) — (Ra-1477)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu d'autoriser un virement budgétaire de 10 000 \$ du poste contingent de proximité vers l'activité 7160400 (Activités de loisirs) de l'arrondissement Charlesbourg, pour la surveillance de parcs par des patrouilleurs à vélo.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0708 Cession à la Ville de Québec, pour fins de parc, d'une partie de terrain, dans le cadre du développement du projet « La Cité Verte » - Quartier Saint-Sacrement - A1GT2009-048 (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'accepter la cession à la Ville de Québec, pour fins de parc, d'une partie de terrain dont la superficie est de neuf-mille-cinq-cent-quatre-vingt-seize mètres carrés et cinq dixièmes (9 596,5 m<sup>2</sup>), localisée au nord du projet « La Cité Verte », en bordure du coteau Sainte-Geneviève (lot 4 349 634 - plan annexé), dans le cadre de l'application sur les dispositions des règlements de zonage et de lotissement sur les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0709 Appropriation d'un montant de 54 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery - Achat et installation d'équipement de loisirs pour plateaux récréatifs - A3LS2009-028 (CT-A3LS2009-028) — (Ra-1479)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'approprier un montant de 54 000 \$ à même le fonds pour parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, en vue de l'achat et de l'installation d'équipement de loisirs pour plateaux récréatifs.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0710** **Avis de motion relatif au Règlement sur le versement d'une subvention au Patro Laval pour le réaménagement de la cour arrière du bâtiment de l'organisme et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1462 - A1LS2009-007 (Ra-1477)**

---

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 125 000 \$ pour le versement par la ville au Patro Laval d'une subvention du même montant, toutes taxes applicables incluses, pour des travaux de réaménagement de la cour arrière du bâtiment de l'organisme dans le cadre du projet Héritage 2010 de ce dernier.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2009-0711** **Élaboration d'une lettre d'entente en vue de la délivrance de la subvention - Versement de la subvention au montant de 125 000 \$ - A1LS2009-007**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement La Cité à élaborer, pour et au nom de la Ville, une lettre d'entente établissant les termes, les conditions et les modalités de délivrance de ladite subvention;
- 2° de confier la responsabilité à l'arrondissement La Cité et à la direction de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement La Cité, aux fins de l'administration et de l'application de cette éventuelle entente;
- 3° d'autoriser le versement de la subvention, au montant de 125 000 \$, au Patro Laval situé au 145, rue Bigaouette, selon les conditions et les modalités de délivrance inscrites dans une lettre d'entente à intervenir entre les parties, et ce, dans le cadre du « Projet Héritage 2010 ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0712 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec relativement à certaines nouvelles normes, R.V.Q. 1535 - DE2009-059 (Ra-1479)**

---

Madame la conseillère Louise Lapointe déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le programme de revitalisation et d'intervention en habitation Rénovation Québec afin de prévoir de nouvelles normes aux chapitres relatifs aux définitions, à la procédure administrative, à la construction neuve ou au recyclage à des fins résidentielles, à la rénovation résidentielle, volet santé et sécurité et volet remise en état des logements de même qu'aux engagements du propriétaire.

Ce règlement doit, pour entrer en vigueur, être approuvé par la Société d'habitation du Québec.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

**CV-2009-0713 Adoption du projet de Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1537 - A1GT2009-068**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 1537;
- 2° d'autoriser la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 1537.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2009-0714** *Avis de motion relatif au Règlement sur la réalisation d'un établissement commercial sur les numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec, R.V.Q. 1537 - A1GT2009-068 (Ra-1479)*

---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement permettant la réalisation d'un projet qui est relatif à un établissement commercial d'une superficie de plancher supérieure à 25 000 mètres carrés sur les lots numéros 1 213 160, 1 213 161, 1 213 163, 1 213 175 et 1 313 848 à 1 313 852 du cadastre du Québec. Ces lots sont situés en front de la rue Saint-Amable et bornés au nord-est par la rue d'Artigny ainsi qu'au sud-ouest par la rue de la Chevrotière dans l'arrondissement La Cité.

Ce projet a pour effet de modifier le *Règlement de l'arrondissement La Cité sur l'urbanisme* afin de prévoir les règles d'urbanisme applicables à l'établissement commercial projeté et qui sont nécessaires à la réalisation de celui-ci sur le territoire formé des lots susmentionnés.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

**CV-2009-0715** *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009–2012 entre la ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1530 - AT2009-079*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'une partie de l'entente de développement culturel 2009-2012 entre la ville et la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1530.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième prolongation de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Paquet, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 h 30.

**CV-2009-0716** *Règlement sur la réalisation d'interventions sur des bâtiments, des ensembles et des sites d'intérêt patrimonial significatif ou qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1531 - AT2009-080*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la réalisation d'interventions sur des bâtiments, des ensembles et des sites d'intérêt patrimonial significatif ou qui sont protégés en vertu de la Loi sur les biens culturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q.1531.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0717** *Règlement sur des travaux de réaménagement et d'aménagement de bassins de rétention et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1534 - AT2009-070*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement et d'aménagement de bassins de rétention et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1534.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0718** *Règlement sur les services professionnels requis aux fins de la réalisation des études et des expertises relatives à l'ajout d'une deuxième glace et à la rénovation de l'aréna Giffard ainsi qu'à la construction d'un complexe de soccer intérieur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1538 - LS2009-031*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels requis aux fins de la réalisation des études et des expertises relatives à l'ajout d'une deuxième glace et à la rénovation de l'aréna Giffard ainsi qu'à la construction d'un complexe de soccer intérieur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1538.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2009-0719** *Règlement sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1539 - AT2009-115*

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau relevant du conseil de la ville, R.V.Q. 1539.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

**Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q.*, chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 39, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

SO/mcr